



**Commission d'Accès à l'Information  
d'intérêt Public et aux Documents Publics**

-----

**République de Côte d'Ivoire**  
*Union – Discipline – Travail*

-----

**PLAN STRATEGIQUE DE LA COMMISSION D'ACCES A  
L'INFORMATION D'INTERET PUBLIC ET AUX DOCUMENTS  
PUBLICS(CAIDP) 2017-2020**

-----

**NOVEMBRE 2016**

## Sommaire :

### INTRODUCTION

Table des matières.....	2
<b>CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET DEMARCHE D'ELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE .....</b>	<b>4</b>
I-CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	4
II-DEMARCHE .....	5
<b>CHAPITRE 2: PRESENTATION DE LA CAIDP .....</b>	<b>6</b>
I-CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL.....	6
1-STATUT JURIDIQUE .....	6
2-OBJET ET MISSION.....	7
3-LES ORGANES DE LA CAIDP.....	7
3.1-LE CONSEIL.....	7
3.2-LE PRESIDENT.....	8
3.3-LE SECRETARIAT GENERAL.....	8
4-LES RESSOURCES FINANCIERES DE LA CAIDP.....	8
II-LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LA CAIDP.....	9
<b>CHAPITRE 3 : VISION ET AXES STRATEGIQUES.....</b>	<b>9</b>
I-PRINCIPE DIRECTEUR.....	10
1-DEMARCHE AXEE SUR LES RESULTATS.....	10
2-COLLABORATION ET SYNERGIE.....	10
II-AXE D'INTERVENTION STRATEGIQUE.....	10
<i>Effet 1</i> : « Le contrôle du respect et de l'application du droit des personnes d'accéder à l'information et aux documents d'intérêt public est assuré».....	11
<i>Effet 2</i> : «La diffusion par les organismes publics des documents d'intérêt public est améliorée .....	11
<i>Effet 3</i> : «Les populations s'approprient leur droit d'accès à l'information d'intérêt public .....	11
<b>CHAPITRE 4 : FINANCEMENT ET CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION.....</b>	<b>12</b>
I-FINANCEMENT.....	12
II-CADRE DE MISE EN VALEUR.....	12

### ANNEXE : LA MATRICE DU PLAN D'ACTION

# INTRODUCTION

L'accès à l'information et aux documents publics constitue un élément important qui conduit tout citoyen à s'intéresser davantage à l'action administrative et offrir à l'Administration la possibilité d'informer ledit citoyen sur les raisons qui sous-tendent ses actions. Il apparait donc clairement que le droit d'accès à l'information est un moyen qui vise à promouvoir la responsabilité démocratique et la bonne gouvernance. Il participe au renforcement de la légitimité des autorités publiques et de la confiance des citoyens en elles. Tout ce mécanisme constitue des principes qui sont désormais universellement reconnus comme découlant d'un droit fondamental : le droit à la liberté d'expression. Droit exprimé à l'article 18 de la constitution ivoirienne.

Pour traduire l'effectivité de cette loi et veiller au respect de ce droit, l'Etat ivoirien a d'abord adopté en décembre 2013 la loi N° 2013-867 du 23 Décembre 2013 relative à l'accès à l'information d'intérêt public et ensuite le décret N° 2014-462 du 06 Août 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission d'Accès à l'Information d'intérêt public et aux Documents Publics, en abrégé CAIDP.

Après la prestation de serment de ses commissaires le 12 juin 2015, l'examen des missions de l'institution, le rapport d'activités de l'année 2015 a posé les jalons pour la conception d'un document de politique générale de la CAIDP qui couvrira la période 2017-2020 et qui sera adapté aux besoins de la CAIDP et de faire de l'accès à l'information une réalité et un véritable instrument de bonne gouvernance et de démocratie participative.

Dans cette optique, un comité technique composé de membres du SNRC, de la DGPLP et de la CAIDP a été mis en place. Il s'est agi en l'occurrence, de procéder à l'élaboration du Plan d'Actions Stratégique 2017-2020 de la CAIDP. Ce plan stratégique permettra de dégager les axes stratégiques à suivre pour l'effectivité du droit d'accès et l'implication de bonne gouvernance à court et moyen terme. Ce plan est structuré autour des points suivants :

- le contexte et la démarche d'élaboration du Plan Stratégique,
- la présentation de la CAIDP,
- les composantes du Plan Stratégique,
- le financement et le cadre de mise en œuvre du Plan Stratégique.

En sus, une matrice d'actions est annexée au présent document.

## *CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET DEMARCHE D'ELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE*

### **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.**

Le droit d'accès à l'information d'intérêt public est essentiel au fonctionnement démocratique des sociétés et au bien être de chaque individu. Il s'agit d'un droit consacré par l'Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui permet de renforcer la participation citoyenne et l'exercice des droits socioéconomiques et politiques, qui favorise le développement, les performances économiques et rend les autorités nationales comptables pour leurs actions et gestion des finances publiques. Il est un droit fondamental de l'individu et de la collectivité qui reconnaît à ces derniers, la légitimité de chercher à savoir et de faire savoir ce qui se passe dans la vie publique.

Ce droit fondamental est, s'agissant de la Côte d'Ivoire, reconnu par la Constitution de la 2<sup>e</sup> République du 1er août 2000 laquelle, en son article 7 alinéa 2, consacrait déjà l'égal accès des populations à l'information et en ses articles 9 et 10, garantissait la liberté d'expression. C'est l'article 18 de la constitution de la 3<sup>e</sup> République de Novembre 2016 qui consacre véritablement ce droit. Bien que consacré par la loi fondamentale ivoirienne, le droit des populations d'accéder aux sources d'informations et de documents considérés d'intérêt public, demeurait jusqu'en 2013, encore une utopie dans notre pays. Cet état de fait se justifiait par l'absence de loi spécifique en la matière d'une part et d'autre part, par la culture du secret, de l'opacité et de la rétention de l'information qui caractérise nos administrations.

En effet, en 1992, la loi sur le statut général de la fonction publique énonçait sommairement, en son article 27, que : « Le fonctionnaire a le devoir de satisfaire aux demandes d'information du public dans le respect des règles mentionnées à l'article 26 ». Selon l'article 26 de ladite loi, le fonctionnaire est tenu au secret professionnel dans le cadre des règles instituées par le Code pénal. Il est tenu à l'obligation de réserve. Le même texte ajoute que le fonctionnaire doit faire preuve de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents, dont il a connaissance, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. De même cette disposition indique-t-elle qu'en dehors des cas expressément prévus par les textes en vigueur, notamment en matière de liberté d'accès aux documents administratifs, le fonctionnaire ne peut être délié de cette obligation de discrétion professionnelle que par décision expresse du ministre dont il relève. Selon le même texte, le fonctionnaire est tenu au secret professionnel dans le cadre des règles instituées par le Code pénal. Il est également tenu

à l'obligation de réserve. Enfin, le fonctionnaire doit faire preuve de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents, dont il a connaissance, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Or, permettre aux populations d'avoir accès à l'information et aux documents publics est un moyen efficace de promotion de la responsabilité démocratique et de la bonne gouvernance. L'ouverture et la transparence, la confiance entre administrés et autorités et la diffusion des informations pour une meilleure gestion doivent se substituer à la culture du secret et la rétention des informations. Il s'agit d'un processus long qui demande l'engagement conjoint de toutes les parties prenantes, du gouvernement, des administrations, des organisations de la société civile, des journalistes et de chaque citoyen, mais dont l'impact à moyen et long terme peut véritablement orienter positivement l'avenir et le développement de la Côte d'Ivoire.

Ayant résolument décidé d'adhérer aux concepts de « Gouvernement ouvert » et de « Démocratie participative » et dans sa ferme volonté d'associer désormais le peuple aux processus décisionnels, l'Etat de Côte d'Ivoire s'est engagé à rompre avec ces pratiques aujourd'hui critiquables en se dotant d'une loi qui permet dorénavant à toute personne physique ou morale d'avoir accès à l'information et aux documents publics. Il s'agit de la loi n°2013-867 du 23 décembre 2013 relative à l'accès à l'information d'intérêt public. Cette loi, en plus de la reconnaissance du postulat de l'accès de tous à l'information publique, créé en son article 19, une Autorité Administrative Indépendante dénommée la Commission d'Accès à l'Information d'intérêt public et aux Documents Publics en abrégé, CAIDP, dont la mission principale est de veiller au respect et à l'application du droit des personnes d'accéder aux informations et documents détenus par les organismes publics.

Le 12 Juin 2015, les commissaires de la CAIDP prêtaient serment et cela marquait le début de leurs activités. Celles-ci étaient principalement marquées par des séminaires d'explication de la loi et de présentation de l'institution.

Aussi, la CAIDP fait-elle de plus en plus face à d'importantes sollicitations des usagers suite à La diffusion et la divulgation de ce nouveau droit qui apparait comme un instrument de bonne gouvernance. Pour relever ce défi et aider à une meilleure compréhension de la loi et donc une contribution à la bonne gouvernance, la CAIDP a engagé un processus de réflexions et de propositions concertées avec les divers acteurs de la société civile de la catégorie bonne gouvernance. Ce processus itératif a conduit à l'élaboration du présent « Plan d'Actions Stratégique 2017-2020 de la CAIDP ».

## **II. DEMARCHE**

Ce document a été élaboré selon une approche participative. En effet, la collecte des données primaires et secondaires s'est faite lors de l'atelier des 10,11 et 12 Août 2016 tenu à l'hôtel HP Resort de Yamoussoukro sur « l'élaboration du plan stratégique 2017-2020 de la CAIDP ». Cet atelier qui a vu la participation de toutes les couches sociales notamment les syndicats, les organisations de défense des droits humains, les journalistes, les consommateurs, et aux représentants des partenaires techniques et financiers a produit un document de base et fait des recommandations.

Les informations collectées et les recommandations faites, ont fait l'objet d'une seconde rencontre réunissant les experts de la Direction du Plan pour la Lutte contre la Pauvreté (DGPLP), du Secrétariat National au Renforcement des Capacités (SNRC), du Pays Programme au Renforcement des Capacités (PPRC), du partenaire technique et financier le PNUD et de la CAIDP. Ces informations ont été traitées et organisées afin de dégager en fonction des missions de la CAIDP des orientations stratégiques. De même, les actions prioritaires y afférentes ont été identifiées. Cette rencontre d'échange a eu lieu afin de finaliser le document de Plan Stratégique.

Cette démarche s'inscrit dans un souci d'appropriation effective du processus par les principaux acteurs de la problématique du droit d'accès à l'information afin de faciliter le financement et la mise en œuvre réussie du plan.

## *CHAPITRE 2 : PRESENTATION DE LA CAIDP*

### **I. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL**

#### **1- Statut juridique**

La CAIDP est une Autorité Administrative Indépendante créée par la loi n° 2013-867 du 23 décembre 2013 relative à l'accès à l'information d'intérêt public.

A cet effet, elle a la personnalité morale et bénéficie d'une autonomie financière et a compétence sur toute l'étendue du territoire. Elle fonctionne selon les règles régissant les établissements publics nationaux telles que définies par la loi n°98-388 du 2 juillet 1998.

## 2- Objet et mission de la CAIDP

La CAIDP a pour objet et principale mission de veiller au respect et à l'application par les organismes publics, des dispositions de la loi relative à l'accès à l'information telle que défini par le décret n°2014-462 du 06 août 2014 qui fixe ses attributions, son organisation et son fonctionnement.

## 3- Les organes de la CAIDP.

La CAIDP comprend trois organes qui sont :

- Le conseil
- Le Président
- Le Secrétariat Général

### 3.1- Le conseil

Il est l'organe de décisions et composé de 12 Membres désignés ci-après et nommés es-qualité. Ils sont appelés Commissaires de l'Accès à l'information.

- Un professionnel de la communication désigné par le Président de la République.
- Un député désigné par le Président de l'Assemblée Nationale.
- Un expert documentaliste désigné par le Premier Ministre.
- Un spécialiste des médias désigné par le Ministre chargé de la communication.
- Un membre désigné par le Ministre chargé de l'Intérieur
- Un membre désigné par le Ministre chargé de l'Economie et des Finances
- Un membre désigné par le Ministre chargé de la Défense.
- Un magistrat désigné par le Conseil Supérieur de la Magistrature.
- Un avocat désigné par le Barreau.
- Un enseignant chercheur en Droit désigné par les Universités publiques
- Un expert des Droits de l'Homme désignés par les organisations de défense des Droits de l'Homme
- Un journaliste professionnel désigné par les organismes professionnels des médias.

Le décret qui nomme qui nomme les membres de la CAIDP désigne également le Président.

### 3.2- Le Président

Le Président a pour mission d'animer et de coordonner les activités de la CAIDP. A ce titre, il est chargé :

- d'assurer la présidence des réunions du conseil.
- de superviser et de contrôler les activités des sous-commissions et services de la CAIDP.
- d'ordonnancer les dépenses de la CAIDP.
- de représenter la CAIDP en justice, auprès des Autorités et Institutions nationales et des organismes internationaux.

### 3.3- Le Secrétariat Général

Pour l'accomplissement de ses missions, la CAIDP dispose d'un Secrétariat Général placé sous l'autorité du Président et dirigé par un Secrétaire Général.

Il est chargé :

- préparer les réunions du conseil, dont il assure le secrétariat et la tenue des registres des procès-verbaux.
- d'exécuter les délibérations du conseil.
- d'élaborer le projet d'organigramme de la CAIDP à soumettre au Président.
- d'administrer et de coordonner l'ensemble des activités des différents services de la CAIDP.
- de préparer les dossiers d'examen des recours exercés devant la CAIDP
- d'élaborer le projet de rapport annuel d'activités de la CAIDP.

Dans l'exécution de ses tâches, le Secrétaire Général se fait aider par les directions et services de la CAIDP.

#### 4- Les ressources financières de la CAIDP.

Les ressources de la CAIDP sont constituées par les dotations budgétaires de l'Etat, les dons et legs, et... les appuis externes en provenance des partenaires de développement internationaux.

En pratique, seule la part de l'Etat et des apports de partenaires sont effectifs; les autres composantes étant pour l'heure inexistantes.

## II. LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LA CAIDP.

A ce jour, seules les subventions de l'Etat constituent les ressources mobilisées pour le financement de la CAIDP. Les autres sources de financement ne sont pas disponibles et/ou pas encore exploitées.

Par ailleurs, des écarts importants existent d'une part entre les prévisions budgétaires et les dotations effectives. En effet, sur une demande annuelle moyenne de 900 millions de FCFA soumis par la CAIDP à la conférence budgétaire conformément aux besoins exprimés selon les missions, seulement le tiers des ressources attendues a été alloué.

D'autre part, sur le montant alloué, s'applique une régulation budgétaire de 30% qui ne permet pas à l'institution de déployer ses activités.

En outre, près de 85% des ressources de la CAIDP (subvention de l'Etat) pour les deux premières années ont été affectées à l'installation et l'équipement de l'institution.

Par ailleurs, la CAIDP a pu organiser des séminaires grâce à l'appui financier de partenaires techniques et financiers et partenaires de développement internationaux.

On peut l'affirmer, les difficultés rencontrées par la CAIDP durant ses deux premières années d'existence ont été principalement d'ordre budgétaire.

## *CHAPITRE 3 : VISION ET AXES STRATEGIQUES*

La vision du Président de la République, de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020, devra se traduire, conformément au Plan National de Développement 2015-2020, par la création des conditions susceptibles de transformer le pays en une puissance économique de la Sous-région, un pays de culture de l'excellence et de promotion du mérite dans l'équité, une place financière de niveau international et enfin un pays de bonne gouvernance.

Aussi, la réalisation de cette vision nationale commande-t-elle de relever un certain nombre de défis critiques pour lesquels les institutions de bonne gouvernance doivent jouer un rôle central. Il s'agit notamment du contrôle de la corruption, de l'effectivité des libertés civiles et du droit à l'information, de l'efficacité gouvernementale et de l'existence d'un Etat de droit d'où la construction d'une Nation moderne et démocratique où la morale et la solidarité sont érigées en normes.

### **I. PRINCIPE DIRECTEUR**

#### 1. Démarche axée sur les résultats

La démarche axée sur les résultats exige de la responsabilité, de la performance dans l'atteinte des résultats, le suivi des résultats dans la transparence, et l'intégration des leçons tirées dans les décisions de gestion. Les ressources humaines devront ainsi s'approprier ce plan stratégique et travailler à atteindre les résultats escomptés.

#### 2. Collaboration et synergie

Ce plan exige une bonne collaboration interne au sein de la CAIDP notamment à travers ses directions et services pour une synergie de ses actions. Ce plan exige également une bonne collaboration avec le Ministère en charge de la Communication, le Ministère en charge du Plan et du Développement et les Ministères en charge du Budget, de l'Economie et des Finances et le Ministère des droits de l'homme et des libertés publiques. En outre, il implique un partenariat à développer avec les Partenaires Techniques et Financiers.

### **II. AXES D'INTERVENTION STRATEGIQUE**

Ce plan, rappelons-le est conçu selon l'approche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR), et décrit la situation désirée à travers un résultat d'impact, qui est le résultat socio-économique à long terme auquel le projet contribuera, des effets qui sont les résultats institutionnels ou communautaires précis et mesurables qui sont visibles à la fin du projet et des extrants qui sont les premiers résultats immédiats qui sont produits dans le cadre du projet.

Pour la réalisation de la vision « bonne gouvernance » dans le secteur de l'accès à l'information, l'impact global attendu au terme de la mise en œuvre de la politique

sectorielle est libellé comme suit : «**Les populations ont accès à l'information et aux documents d'intérêt public sur l'ensemble du territoire national** ».

L'atteinte de ce résultat se fera à travers les trois effets suivants :(i) Le contrôle du respect et de l'application du droit des personnes d'accéder à l'information et aux documents d'intérêt public est assuré, (ii) La diffusion par les organismes publics des documents d'intérêt public est améliorée et (iii) Les populations s'approprient leur droit d'accès à l'information d'intérêt public.

**Effet 1** : « Le contrôle du respect et de l'application du droit des personnes d'accéder à l'information et aux documents d'intérêt public est assuré » à travers sept extraits : (i) Le cadre institutionnel légal et réglementaire est amélioré, (ii) Les capacités humaines de la CAIDP sont renforcées, (iii) La CAIDP est équipée, (iv) Les ressources financières sont mobilisées auprès des PTFs, (v) Les mécanismes et instruments de suivi-évaluation de la diffusion des informations et documents d'intérêt public sont mis en place au sein de la CAIDP, (vi) les mécanismes de contrôle de l'accès à l'information et aux documents d'intérêt public sont mis en place au sein de la CAIDP et (vii) Une stratégie de communication et des partenariats sont développés.

**Effet 2** : Pour parvenir à l'amélioration de « La diffusion par les organismes publics des documents d'intérêt public », trois extraits doivent être obtenus : (i) Les organismes publics sont sensibilisés sur leur obligation de diffuser les documents d'intérêt public, (ii) Les capacités de diffusion des documents par les organismes publics sont améliorées et (iii) Des mesures incitatives en matière de diffusion de documents d'intérêt public sont mises en œuvre.

**Effet 3** : « Les populations s'approprient leur droit d'accès à l'information d'intérêt public » à travers deux extraits : (i) La diffusion de la loi relative à l'accès à l'information d'intérêt public et aux documents publics est assurée et (ii) La vulgarisation du droit d'accès à l'information est réalisée.

Pour tous ces extraits, des actions majeures seront entreprises. Concernant l'amélioration du cadre institutionnel, légal et réglementaire, des plaidoyers seront faits auprès du Ministère Technique. Pour le renforcement des capacités des ressources humaines de la CAIDP, un plan de formation sera élaboré et mise en œuvre.

Les organismes publics seront sensibilisés à travers des séminaires et ateliers de formation ; Une fois cette action menée, leurs capacités de diffusion des documents doivent être améliorées. Les populations pourront alors accéder aux documents et informations souhaités.

Toutes ces actions doivent cadrer avec une visibilité de la structure en charge de veiller au respect de ce droit. Cette visibilité passe par l'acquisition d'un siège équipé propre à la CAIDP.

Au niveau de l'accroissement des ressources financières, les actions porteront premièrement sur l'amélioration du niveau des subventions budgétaire de l'Etat ; Ensuite un dispositif de mobilisation plus accrue des ressources auprès des partenaires techniques et financiers sera mis en place. En outre, des échanges devront être menés avec les Organismes internationaux de bonne gouvernance tels le Millennium Challenge Corporation (MCC) et l'Open Government Partnership (OGP) en vue de l'accroissement des ressources financières de la CAIDP. De plus, un plaidoyer doit être mené afin de reverser une part des coûts de reproduction des documents publics à la CAIDP. Enfin, la CAIDP devra créer et renforcer ses échanges avec les structures du droit d'accès à l'information d'Afrique et du monde en vue de profiter de leurs bonnes pratiques.

## *CHAPITRE 4 : FINANCEMENT ET CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION.*

### I. FINANCEMENT

La première source de financement du plan stratégique de la CAIDP est la subvention de l'Etat de Côte d'Ivoire. Les sources secondaires seront constituées des appuis des partenaires techniques financiers nationaux et internationaux et tout organisme intéressé à la problématiques du droit d'accès à l'information.

### II. CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION

La mise en œuvre de ce plan stratégique est placée sous la responsabilité du Président, du Secrétariat Général, des Directions et services de la CAIDP.

Le Secrétariat Général, avec l'appui des Directions et services rattachés prépare les principaux documents de mise en œuvre du Plan Stratégique notamment les tableaux de bord et Plans de travail. Il coordonne l'exécution de ce Plan de travail, élabore et renseigne les outils de suivi du Plan. Il coordonne la préparation des rencontres périodiques de suivi de la mise en œuvre du Plan.

S'agissant de l'effectivité de la pratique du suivi évaluation, elle passera par :

- ✚ l'organisation de revues trimestrielles et annuelles, d'évaluation à mi-parcours. Le but sera d'échanger sur la mise en œuvre (avec les parties prenantes si elles interviennent dans l'activité) et de faire des recommandations appropriées
- ✚ Et l'organisation de revue finale du Plan Stratégique en 2020. Elle mesurera l'impact de la mise en œuvre du Plan.

Ce plan exige enfin une bonne collaboration interne au sein de la CAIDP notamment à travers ses services et ses directions pour une synergie de ses actions.



## PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUE 2017-2020 CAIDP

	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATIONS	RESPONSABLES	PARTENAIRES D'EXECUTION	BUDGET 2017-2020 (en millions de FCFA)	MONTANT (en millions de FCFA)			
							2017	2018	2019	2020
<b>Impact</b>	Les populations ont accès à l'information et aux documents d'intérêt public sur l'ensemble du territoire national	Proportion de requérants ayant eu accès à des informations et documents d'intérêt public	Rapport d'évaluation - Rapport d'enquêtes - Rapport d'activités	CAIDP	SNRC  Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité,  CICG  Organismes publics  Populations					
<b>Effet 1</b>	le contrôle du respect et de l'application du droit des personnes d'accéder à l'information et aux documents d'intérêt public est assuré	1- Délai de traitement des recours  2- Niveau de satisfaction des	Rapport d'évaluation  - Rapport de décisions/décisio	CAIDP	SNRC  PTFs  Société Civile					

		personnes ayant adressé un recours ou une requête à la CAIDP	ns - Recueil des décisions		CICG					
<b>Extrant 1.1</b>	<b>Le cadre institutionnel légal et réglementaire est amélioré</b>	- Textes législatifs et réglementaires relatifs à l'amélioration du droit d'accès à l'information pris et vulgarisés  - Nombre de réforme institutionnelle, légale et réglementaire	- Journal officiel  - Rapport d'activités  - Site Web  - presse nationale et privée	CAIDP	Ministère de la Communication  <b>Assemblée nationale,</b>  <b>Ministère des droits de l'homme et des libertés publiques</b>					
<b>Action 1.1.1</b>	Acquérir un siège en pleine propriété	Siège disponible	Titre de propriété	CAIDP	- Ministère de la Construction  - Ministère du Plan  - Ministère du Budget					
<b>Action 1.1.2</b>	Rattacher le rôle du responsable de	Institutionnalisation	-Loi d'amendement	CAIDP	Ministère de la Communication					

	l'information à une fonction	de la fonction de RI	-JORCI		<b>Assemblée Nationale</b>					
<b>Action 1.1.3</b>										

	RESULTATS ESCOMPTEES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATIONS	RESPONSABLES	PARTENAIRES D'EXECUTION	BUDGET 2017-2020 (en millions de FCFA)	MONTANT (en millions de FCFA)			
							2017	2018	2019	2020
<b>Extrant 1.2</b>	<b>Les capacités humaines de la CAIDP sont renforcées</b>	<b>1- Nombre d'agents de la CAIDP formés</b>  <b>2- Nombre de poste vacants pourvus</b>  <b>3- Nombre de module de formation dispensé</b>	Rapport de formation  - Certificats de prise de service  - Contrats de travail  -Plans de formation	CAIDP	SNRC  PTF  MPMBPE					
<b>Action 1.2.1</b>	Elaborer un plan de formation des commissaires et des agents de la CAIDP	Plan de formation disponible	Document du plan de formation	CAIDP	- SNRC -Cabinet ou consultant					
<b>Action 1.2.2</b>	Mettre en œuvre le plan de formation des commissaires et des	Nombre de sessions de formations	Rapport de formation	CAIDP	- SNRC -Cabinet ou					

	agents de la CAIDP	organisées			consultant - PTFs					
<b>Action 1.2.3</b>	Achever le processus de recrutement du personnel de la CAIDP	Tous les postes sont pourvus	- Contrats de travail -Certificat de prise de service	CAIDP	MPMBPE					

	RESULTATS ESCOMPTEES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATIONS	RESPONSABLES	PARTENAIRES D'EXECUTION	BUDGET 2017-2020 (en millions de FCFA)	MONTANT (en millions de FCFA)			
							2017	2018	2019	2020
<b>Extrant 1.3 :</b>	<b>La CAIDP est équipée</b>	1- Existence d'un fonds documentaire 2- Nombre d'équipements et de matériels (informatique, roulant et de mobilier) acquis	Bon de livraison Fonds documentaire	CAIDP	-Ministère du Budget  -PTFs  Cabinets/Consultants					
Action 1.3.1 :	Mettre en place un fonds documentaire	-Etude sur l'analyse des besoins réalisée  -Fonds documentaire disponible	-Rapport d'étude  -Inventaire du fonds documentaire	CAIDP	- Cabinet ou consultant -PTF					

<b>Action 1.3.2</b>	Acquérir des équipements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de matériel informatique</li> <li>- Nombre de mobilier de bureau</li> <li>- Nombre de matériel roulant</li> </ul>	Bon de livraison	CAIDP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MPMBPE</li> <li>- SNRC</li> <li>- DGDI</li> <li>- ANSUT</li> <li>-PTF</li> </ul>					
---------------------	--------------------------	---	------------------	-------	---	--	--	--	--	--

	RESULTATS ESCOMPTEES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATIONS	RESPONSABLES	PARTENAIRES D'EXECUTION	BUDGET 2017-2020 (en millions de FCFA)	MONTANT (en millions de FCFA)			
							2017	2018	2019	2020
<b>Extrant 1.4</b>	<b>les ressources financières sont mobilisées auprès des PTFs</b>	1- Montant mobilisé auprès des PTFs  2- Nombre de conventions signés avec les PTFs	Rapport d'activités	CAIDP	PTFs					
<b>Action 1.4.1</b>	Elaborer et mettre en œuvre un plan de mobilisation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan disponible</li> <li>-Ressources mobilisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de mobilisation</li> <li>-Rapport de mobilisation</li> </ul>	CAIDP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- MPMBPE</li> <li>-PTF</li> </ul>					
<b>Action 1.4.2</b>	Mettre en place un cadre de financement avec les PTFs pour le compte de la CAIDP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de partenaires mobilisés</li> <li>-Nombre de conventions</li> </ul>	Conventions de partenariat	CAIDP	PTF					

		signées								
--	--	---------	--	--	--	--	--	--	--	--

	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATIONS	RESPONSABLES	PARTENAIRES D'EXECUTION	BUDGET 2017-2020 (en millions de FCFA)	MONTANT (en millions de FCFA)			
							2017	2018	2019	2020
<b>Extrant 1.5</b>	<b>Mécanismes et instruments de suivi-évaluation de la diffusion des informations et documents d'intérêt public sont mis en place au sein de la CAIDP</b>	1- Existence d'une base de données des Responsables d'Information 2- Nombre d'outils de suivi évaluation développés 3- Nombre de rencontres organisées des membres du réseau des Responsables de l'information	Rapport d'activités de la CAIP	CAIDP	Organismes Publics					
<b>Action 1.5.1</b>	Mettre en place la base de données des responsables de l'information	Base de données conçue	Annuaire des responsables de l'information	CAIDP	Organismes publics -PTFs					
<b>Action 1.5.2</b>	Mettre en place le réseau des responsables de l'information	Réseau mis en place	Procès-Verbal constitutif du réseau	CAIDP	Organismes publics					
<b>Action 1.5.3</b>	Mettre en place un système de veille, de suivi et évaluation sur l'accès à l'information et	Système réalisé	- Rapport de validation du système - Rapport de suivi	CAIDP	Cabinet ou consultant - CICC					

	aux documents d'intérêt public		Rapport d'évaluation							
--	--------------------------------	--	----------------------	--	--	--	--	--	--	--

	RESULTATS ESCOMPTEES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATIONS	RESPONSABLES	PARTENAIRES D'EXECUTION	BUDGET 2017-2020 (en millions de FCFA)	MONTANT (en millions de FCFA)			
							2017	2018	2019	2020
<b>Extrant 1.6</b>	<b>Mécanismes de contrôle de l'accès à l'information et aux documents d'intérêt public sont mis en place au sein de la CAIDP</b>	1- Existence d'un système informatique de gestion des recours  2- Nombre de mécanisme de contrôle mis en place	Rapport	CAIDP	MEMIS / Direction des Archives Nationales  Cabinets					
<b>Action 1.6.1</b>	Mettre en place un mécanisme de contrôle du respect par les organismes publics de leur obligation de diffuser les informations d'intérêt public	Mécanisme mis en place	- Rapport d'enquête - <b>Support de diffusion</b>	CAIDP	Cabinet ou consultant					
<b>Action 1.6.2</b>	Mettre en place un mécanisme de contrôle du respect des droits des personnes d'accéder à l'information et aux documents d'intérêt public	- Nombre de saisines Système informatisé de gestion des recours mis en place	- Registre de demande d'information et de documents Rapport de gestion des recours	CAIDP	Cabinet ou consultant					

<b>Action 1.6.3</b>	Mettre en place un mécanisme de contrôle de la conservation et de la gestion des données des organismes publics	- Enquête de contrôle réalisée Guide réalisé et distribué	- Guide de conservation et de gestion des données des organismes publics -Rapport d'enquête	CAIDP	MEMIS / Direction des Archives Nationales					
---------------------	---	--	--	-------	--	--	--	--	--	--

	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATIONS	RESPONSABLES	PARTENAIRES D'EXECUTION	BUDGET 2017-2020 (en millions de FCFA)	MONTANT (en millions de FCFA)			
							2017	2018	2019	2020
<b>Extrant 1.7</b>	<b>Une stratégie de communication est élaborée et des partenariats sont développés</b>	<b>1-Existence d'une stratégie de communication</b>  <b>2-Nombre d'accords de partenariat signés</b>	Rapports d'activités  - Conventions de partenariats	CAIDP	- Cabinet ou consultant  - CIGC  -CNDHCI  - PTFs  - OSC					
<b>Action 1.7.1</b>	Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication et de sensibilisation	Plan de communication et de sensibilisation disponible	- Plan de communication et de sensibilisation Rapport	CAIDP	- CIGC Cabinet ou consultant					

			d'élaboration et de mise en œuvre							
<b>Action 1.7.2</b>	Mettre en place un cadre de collaboration et de concertation entre la CAIDP, les organisations de la société civile et les acteurs de l'archivage et de la conservation	Cadre de collaboration et de concertation mis en place	- Mémoire d'entente signé Procès-Verbal de réunion	CAIDP	Faitières de la société civile  PTF  -OP					

	RESULTATS ESCOMPTEES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATIONS	RESPONSABLES	PARTENAIRES D'EXECUTION	BUDGET 2017-2020 (en millions de FCFA)	MONTANT (en millions de FCFA)			
							2017	2018	2019	2020
Effet 2	LA DIFFUSION PAR LES ORGANISMES PUBLICS DES DOCUMENTS D'INTERET PUBLIC EST AMELIOREE	1-Taux de couverture du territoire national par les organismes publics de diffusion des documents d'intérêt public  2- Niveau de satisfaction de la population ayant utilisé les systèmes informatisés d'accès à l'information et	Rapport de la CAIDP	CAIDP	- PPRC - SNRC - CIGC - ASSEMBLEE NATIONALE - UVICOCI - SNDI - ARDCI - PAG/PNUD PTF					

		documents d'intérêt public								
<b>Extrant 2.1</b>	<b>Les organismes publics sont sensibilisés sur leur obligation de diffuser les documents d'intérêt public</b>	<b>Proportion d'organismes publics sensibilisés</b>	Rapport de sensibilisation	CAIDP	PPRC SNRC CICG UVICOCI					
<b>Action 2.1.1</b>	Organiser des Séminaires d'information et d'appropriation de la loi à l'intention des responsables d'informations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de séminaires organisés</li> <li>- Nombre de participants aux séminaires</li> <li>- Nombre d'organismes publics représentés aux séminaires</li> <li>- Nombre de requêtes traitées par les organismes publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Listes de présence;</li> <li>- Rapports de séminaires;</li> <li>- Press-book;</li> <li>- Reportages audiovisuels;</li> <li>-Rapports annuels des responsables de l'information</li> </ul>	CAIDP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PPRC</li> <li>- SNRC</li> <li>- CICG</li> <li>- ASSEMBLEE NATIONALE</li> <li>- UVICOCI</li> <li>- SNDI</li> <li>- ARDCI</li> <li>- PAG/PNUD</li> <li>- PTF (FRIEDRICH EBERT, OSIWA, CN-MCC, USAID, UE, BM, BAD, UEMOA, AMBASSADES, ACDI, GTZ, JICA, NDI)</li> </ul>					
<b>Action 2.1.2</b>	Organiser des séances de travail annuelles avec les premiers responsables des organismes publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de séminaires organisés</li> <li>- Nombre de participants aux séminaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Listes de présence;</li> <li>- Rapports de séminaires;</li> <li>- Press-book;</li> <li>- Reportages</li> </ul>	CAIDP	Organismes publics PTFs					

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'organismes publics représentés aux séminaires</li> <li>- Nombre de requêtes traitées par les organismes publics</li> </ul>	<p>audiovisuels;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports annuels des responsables de l'information</li> </ul>							
<b>Action 2.1.3</b>	Mener une campagne media et hors media ciblée	<p>Communications média et hors media ciblée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de plaquettes et dépliants produits et diffusés</li> <li>- Nombre d'affiches produites et diffusées</li> <li>- Nombre de Kakemonos exposées dans les organismes publics</li> <li>- Nombre d'émissions télé et/ou de radio produites et diffusées</li> <li>- Nombre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Press-book</li> <li>- Supports audiovisuels</li> <li>- Factures définitives et bons de livraison</li> </ul>	CAIDP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CIGG</li> <li>- Agences de communication et régies publicitaires</li> <li>- Organisations professionnelles des medias</li> <li>- Organes de presse</li> <li>- Medias en ligne</li> <li>PTF</li> <li>- Radios de proximité</li> </ul>					

		d'encartages diffusés dans la presse  -Nombre de spots télé/radio diffusés								
<b>Action 2.1.4</b>	Sensibiliser les organismes publics à l'archivage et à la conservation de leurs données	Nombre d'organismes publics sensibilisés  - Nombre de services d'archives opérationnels	- Rapports d'activités ; Catalogues des services des archives ou de documentation	CAIDP	- Direction des archives nationales (MEMIS) - JORCI - CIGC - PTFs, UNESCO - CADA, CAI, Commissions africaines - AUF (francophonie), - INSAAC					

	RESULTATS ESCOMPTEES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATIONS	RESPONSABLES	PARTENAIRES D'EXECUTION	BUDGET 2017-2020 (en millions de FCFA)	MONTANT (en millions de FCFA)			
							2017	2018	2019	2020
Extrant 2.2	Les capacités de diffusion des documents par les	1-Nombre d'études portant sur la	Rapport d'activité CAIDP	CAIDP	PTFs					

	organismes publics sont améliorées	diffusion des documents d'intérêt public réalisées  2- Nombre d'organismes publics équipés  3- Nombre de sessions de formation organisées à l'endroit des acteurs de la conservation et de la documentation	Bon de livraison  Rapports de formations		INS  CIREs  INSAAC  Commissions africaines					
<b>Action 2.2.1</b>	Réaliser une étude sur l'organisation et la conservation des archives et des documents publics des organismes publics	étude réalisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de l'étude</li> <li>- Fiches d'enquêtes et d'entretien des parties prenantes</li> <li>- Matrice des besoins identifiés</li> </ul>	CAIDP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PTFs,</li> <li>- INS,</li> <li>- CIREs,</li> <li>- INSAAC</li> <li>- CADA,</li> <li>- CAI,</li> <li>- Commissions africaines,</li> <li>- CERCOM</li> <li>- CERAP</li> <li>- MEMIS</li> </ul> INS					
<b>Action 2.2.2</b>	Réaliser une étude sur les besoins de renforcement des capacités en matière de conservation et de documentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude réalisée</li> <li>- Fiches d'enquêtes et d'entretien des parties prenantes</li> <li>- Matrice des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rapport de l'étude ;</li> <li>-Fiches d'enquêtes et d'entretien des parties prenantes ;</li> </ul>	CAIDP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PTFs,</li> <li>- INS,</li> <li>- CIREs,</li> <li>- INSAAC</li> <li>- CERCOM</li> <li>- CERAP</li> <li>- MEMIS</li> </ul>					

		besoins identifiés -Rapports d'études	-Matrice des besoins							
<b>Action 2.2.3</b>	Mettre en œuvre les recommandations des études portant sur l'organisation et la conservation des archives et des documents publics des organismes publics et sur les besoins de renforcement des capacités en matière de conservation et de documentation	nombre de recommandations mises en œuvre	- Rapport d'activités - Plan de mise en œuvre	CAIDP	OP					
<b>Action 2.2.4</b>	Mettre à disposition des organismes publics un manuel de procédures de collecte, de conservation et de diffusion de l'information et des documents d'intérêt public	Manuel élaboré et disponible	Manuel de procédures	CAIDP	Cabinet ou consultant					
<b>Action 2.2.5</b>	Appuyer l'équipement des organismes publics en matière de conservation et de diffusion des documents d'intérêt public	- Nombre de matériels/équipements/logiciels fournis	- Factures et bons de livraison - Matériels fournis	CAIDP	- Ambassades, - DGDI, - AFD, - SNU - PPRC - UA  -PTFs  -ANSUT					

<b>Action 2.2.6</b>	Former les responsables de l'information en matière de collecte, traitement et analyse des requêtes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de formations organisées</li> <li>- Nombre de participants aux formations</li> <li>- Nombre de manuels/guides/outils élaborés et diffusés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Listes de présence</li> <li>- Rapports de formation</li> </ul>	CAIDP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OSIWA</li> <li>- PTFs,</li> <li>- CADA, CAI, COMMISSIONS AFRICAINES</li> <li>- EBAD</li> </ul>					
<b>Action 2.2.7</b>	Former les responsables des services de conservation et de documentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de formations organisées</li> <li>- Nombre de participants aux formations</li> <li>- Nombre de manuels/guides/outils élaborés et diffusés</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Listes de présence</li> <li>- Rapports de formation</li> </ul>	CAIDP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PTFs</li> <li>- Direction des archives nationales</li> <li>- EBAD</li> <li>- UNESCO</li> <li>- INSAAC CERAP</li> </ul>					
<b>Action 2.2.8</b>	Mettre en place une plateforme web de collecte, de conservation et de publication des informations et documents d'intérêt public	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une plateforme de collecte, de conservation et de diffusion opérationnelle ;</li> <li>- Nombre de documents d'intérêt public collectés</li> <li>- Nombre d'organismes publics présents sur la plateforme</li> <li>- Site internet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de visites de la plateforme par les usagers ;</li> <li>- Documents d'intérêt public stockés et accessibles</li> <li>- Lien d'accès</li> <li>- Rapport de création du site internet</li> <li>- Rapport de mise à jour du site internet</li> </ul>	CAIDP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cabinet ou consultant</li> <li>- PTFs</li> <li>- ANSUT</li> <li>- SNDI</li> <li>- CICG</li> <li>- Direction des archives nationales SGG</li> </ul>					

		disponible et fonctionnel								
--	--	---------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

	RESULTATS ESCOMPTEES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATIONS	RESPONSABLES	PARTENAIRES D'EXECUTION	BUDGET 2017-2020 (en millions de FCFA)	MONTANT (en millions de FCFA)			
							2017	2018	2019	2020
<b>Extrant 2.3</b>	<b>Des mesures incitatives en matière de diffusion de documents d'intérêt public sont mises en œuvre</b>	<b>1- Nombre de mesures incitatives mis en place</b>	Rapports d'évaluation Press books Reportages Rapport d'activités	CAIDP	- UNESCO, PTFs - Ambassades - INS - CADA, CAI, Commissions africaines					
<b>Action 2.3.1</b>	Instaurer un classement annuel des organismes publics en matière de conservation et de diffusion des documents publics	- nombre de classements publiés et de fréquences de publication du classement	- rapport d'évaluation de l'effectivité de l'accès à l'information - Classements publiés - Rapport d'activités - Press Book	CAIDP	- UNESCO, PTFs - Ambassades - INS - CADA, CAI, Commissions africaines					
<b>Action 2.3.2</b>	Instaurer un prix d'encouragement des meilleurs organismes publics en matière de conservation et de diffusion des documents d'intérêt public	- Nombre de récipiendaires du prix et des fréquences des récompenses	- Press-books - Reportages audiovisuels et en ligne - Rapports d'activités	CAIDP	- UNESCO - PTFs - Ambassades - INS - CADA - CAI Commissions africaines					

	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATIONS	RESPONSABLES	PARTENAIRES D'EXECUTION	BUDGET 2017-2020 (en millions de FCFA)	MONTANT (en millions de FCFA)			
							2017	2018	2019	2020
Effet 3	les populations s'approprient leur droit d'accès à l'information d'intérêt public	1 -nombre de saisine des organismes publics 2 –Taux de recours à la CAIDP	Rapport d'activité de la CAIDP  Rapport annuel des OP sur l'application de la loi	CAIDP	- CNDJ - Imprimerie Nationale - CICG - PTFs - CNDHCI - OP - OSC					
Extrant 3.1	La diffusion de la loi relative à l'accès à l'information d'intérêt public et aux documents publics est assurée	3.1.1 : nombre de distribution des recueils de textes édités  3.1.2 : nombre de distribution des exemplaires du guide d'accès à l'information édités	Rapport des campagnes de diffusion  Rapport d'activités	CAIDP	CNDJ  CICG  OSC  Imprimerie Nationale  CNDHCI (commissions régionales)					
Action 3.1.1	Editer et diffuser le recueil des textes relatifs à l'accès à l'information d'intérêt public	- Nombre de supports édités - Nombre de supports diffusés	- Recueil de textes - Bon de livraison - Rapport de diffusion	CAIDP	- CNDJ - Imprimerie Nationale - CICG Cabinet ou consultant					

<b>Action 3.1.2</b>	Elaborer, éditer et diffuser un guide d'accès à l'information d'intérêt public	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide élaboré</li> <li>- Nombre de guides édités</li> <li>- Nombre de guides diffusés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide d'accès à l'information d'intérêt public</li> <li>- Bon de livraison</li> <li>- Rapport de diffusion</li> </ul>	CAIDP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CNDJ</li> <li>- Imprimerie Nationale</li> <li>- CIGC Cabinet ou consultant</li> </ul>					
<b>Action 3.1.3</b>	Action 3.1.3: Publier et distribuer un guide d'explication du droit d'accès à l'information en français et en langues locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'exemplaires publiés et distribués</li> <li>- Nombre de centres de documentation/OS C/acteurs économiques/médias ayant reçu le guide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide d'explication</li> <li>- Factures et bon de livraison</li> <li>- Exemplaires du guide produits et diffusés</li> <li>- Bordereau de transmission aux centres de documentation</li> </ul>	CAIDP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PTFs, Fonds des NU pour la démocratie;</li> <li>- URPCI,</li> <li>- RTI</li> <li>- GEPCI</li> <li>- Coalition d'accès à l'information de la société civile,</li> <li>- CNDHCI, OSC, Acteurs économiques, Centres de documentation</li> </ul>					

	RESULTATS ESCOMPTEES	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATIONS	RESPONSABLES	PARTENAIRES D'EXECUTION	BUDGET 2017-2020 (en millions de FCFA)	MONTANT (en millions de FCFA)			
							2017	2018	2019	2020
<b>Extrant 3.2</b>	<b>La vulgarisation du droit d'accès à l'information est réalisée</b>	<b>Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées</b>	Rapports de campagne de sensibilisation  Rapport d'activité CAIDP	CAIDP	OSC  FNU Démocratie  Organismes					

		Nombre d'organismes publics sensibilisés sur le Droit d'Accès à l'information public			Publics CICG PTFs CNDHCI					
<b>Action 3.2.1</b>	Organiser des Séminaires d'information et d'appropriation sur le droit d'accès à l'information au profit des organisations de la société civile (OSC), des médias, des acteurs économiques et de leaders communautaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de séminaires organisés</li> <li>- Nombre de participants aux séminaires</li> <li>- Nombre d'OSC, de médias, d'acteurs économiques et de leaders communautaires représentés aux séminaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Listes de présence;</li> <li>- Rapports de séminaires;</li> <li>- Press-book;</li> <li>- Reportages audiovisuels;</li> <li>- Rapports d'activités de la CAIDP</li> </ul>	CAIDP	PTFs, Fonds des NU pour la démocratie					
<b>Action 3.2.2</b>	Sensibiliser les organismes publics, les populations et les organisations de la société civile sur l'existence et le contenu de la loi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de campagnes organisées</li> <li>- Nombre de séminaires réalisés</li> <li>- Nombre d'émissions (télé, radio) diffusées</li> <li>- Nombre de forums d'échanges</li> </ul>	Rapports de campagnes de sensibilisation	CAIDP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organismes publics Société Civile</li> <li>-PTFs</li> <li>-CNDHCI</li> </ul>					

		animés - Nombre de prospectus distribués, etc.								
<b>Action 3.2.3</b>	Organiser une conférence annuelle sur l'accès à l'information et aux documents d'intérêt public	Conférence annuelle organisée	Rapport de la conférence	CAIDP	- MINCOM - CIGC - Cabinet ou consultant - PTF					
<b>Action 3.2.4</b>	Créer un cadre de collaboration avec la société civile, les acteurs économiques, les medias et les leaders communautaires pour la vulgarisation du droit de l'accès à l'information dans les régions	- Nombre d'OSC, de médias, d'acteurs économiques (chambres consulaires) et des leaders communautaires partenaires - Nombre d'actions de sensibilisation réalisées à l'endroit des populations	- Listes de présence; - Ordres de missions - Press-book; - Reportages audiovisuels; - Rapports d'activités de la CAIDP	CAIDP	- PTFs, Fonds des NU pour la démocratie; - URPCI, - Coalition d'accès à l'information de la société civile, - CNDHCI, - Autorités administratives déconcentrées et décentralisées - Autorités coutumières					
<b>Action 3.2.5</b>	Mener une campagne media et hors media ciblée	- Communications média et hors media - Nombre de plaquettes et dépliant produits et diffusés - Nombre d'affiches produites et diffusées	- Press-book - Supports audiovisuels - Factures définitives et bons de livraisons - Rapport d'activités - Rapports de campagne	CAIDP	- PTFs, Fonds des NU pour la démocratie; - URPCI, - Coalition d'accès à l'information de la société civile, - CNDHCI,					

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de Kakemonos exposées dans les organismes publics</li> <li>- Nombre d'émissions télé et/ou de radio produites et diffusées</li> <li>- Nombre d'encartages diffusés dans la presse</li> <li>- Nombre de spots télé/radio diffusés</li> <li>- Nombre de productions audiovisuelles diffusées</li> <li>- Nombre de goodies (gadgets)</li> <li>- -Nombre de road shows (caravanes)</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorités administratives déconcentrées et décentralisées</li> <li>- Autorités coutumières</li> <li>- Imprimerie nationale</li> </ul>					
--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--

## **HYPOTHESES ET RISQUES**

- 1- Faiblesse des dotations budgétaires
- 2- Faible adhésion de l'ensemble des parties prenantes (PTF, OSC, Organismes Publics, etc.)
- 3- Absence de désignation des responsables de l'information délégués
- 4- Changement institutionnel/Changement récurrent au niveau des personnes ressources
- 5- Implication du MEMIS à travers la Direction des Archives Nationales et de l'INS
- 6- Conflit de compétence
- 7- Instabilité politique

